



Programme

'Développer le Vélotourisme'

Changez de braquet !

Renforcer l'attractivité vélotouristique de votre territoire



« Destination France vise à conforter la France dans sa place de première destination touristique mondiale et de faire du tourisme français un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi, fondé sur un modèle plus qualitatif, durable et résilient »

Il s'agit notamment de faire de la France la **1ère** destination mondiale pour le tourisme durable et le vélotourisme d'ici 2030.

5 AXES

Conquérir et reconquérir les talents

(renforcer et pérenniser les emplois et compétences)

Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre

(soutenir la montée en qualité des prestations touristiques via l'investissement)

Valoriser et développer les atouts touristiques français

(mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel pour renforcer l'attractivité)

Répondre aux enjeux de transformation du secteur

(favoriser la transition écologique pour répondre aux aspirations des touristes et s'appuyer sur le numérique, source d'amélioration de l'expérience et de la valorisation de l'offre)

Promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché

(valoriser les atouts des territoires)

Mobilisation de l'ADEME

Pilotage de 4 volets :

Hébergements et restaurants
AXE 4 / Mesure 12

Formes émergentes de tourisme
AXE 4 / Mesure 12

Empreinte carbone
AXE 4 / Mesure 12

Vélotourisme

35 M€

(via le Fonds
tourisme durable)

500 K€

6 M€



Ce programme propose un cadre incitatif pour embarquer les territoires ayant pour souhait d'initier des actions en faveur du vélotourisme, notamment en soutenant le développement des véloroutes et des services dédiés (aire de service, label accueil vélo) pour les utilisateurs.

Les fonds mobilisables sont limités

Pas de co-financement possible

3 Volets y sont déclinés :



Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques et Voies navigables de France situés à 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes), **pour obtenir le label 'Accueil Vélo' ; par le financement de stationnements vélo.**



Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service le long d'itinéraires cyclables identifiés sur le schéma national des véloroutes.

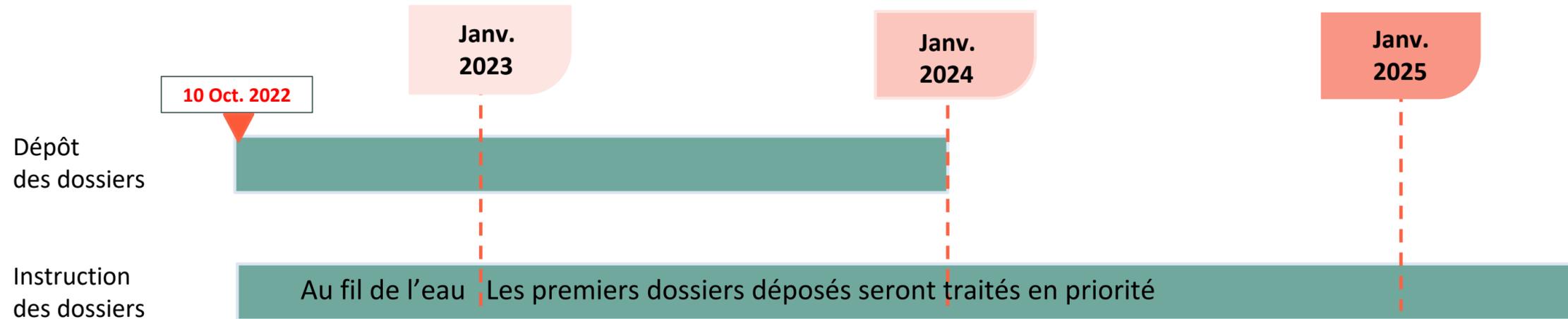


Aider les comités d'itinéraires rassemblant plusieurs collectivités ou les Conseils régionaux ou départementaux **à réaliser des études** portant sur l'une de ces trois thématiques :

- La sécurisation des voies existantes
- La promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels
- La préfiguration de nouveaux tronçons



Calendrier du programme



Process de dépôt d'une demande :





Volet 1 - Soutenir l'effort d'investissement envers des stationnements vélo afin de labelliser le site 'Accueil Vélo'.

Cibles

Office de tourisme - Site touristique - Voies navigables de France (demande éventuellement portée par des collectivités)

Budget
dédié

759 000 €

Nbre d'emplacements
attendus par action

5 emplacements

Délai de
réalisation

18 mois

Critères d'éligibilité

L'implantation devra se situer à **moins de 5 Km d'un itinéraire cyclable balisé**

Le bâtiment d'accueil ne peut avoir été construit après le 1^{er} janvier 2017

Ne pas avoir réalisé de travaux sur le(s) parc(s) de stationnement annexe depuis le 1^{er} janvier 2017

Critères supplémentaires pour les sites touristiques :

- Être doté d'un accueil physique
- Être ouvert au minimum 45 jours en juillet et août



Volet 1 - Soutenir l'effort d'investissement envers des stationnements vélo afin de labelliser le site 'Accueil Vélo'.

Cibles

Office de tourisme - Site touristique - Voies navigables de France (demande éventuellement portée par des collectivités)

Infrastructures éligibles

Arceaux métalliques

Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 150€/emplacement

Support d'attache, libre d'accès et couvert

Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 250€/emplacement

Recharge de matériel électrique (batterie VAE, GPS, tablette...) doit être possible au sein de l'établissement

Consigne sécurisée individuelle

Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 250€/emplacement

Consigne sécurisée collective

Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 150€/emplacement

Installation électrique permettant la recharge de matériel électrique (batterie VAE, GPS, tablette...)

Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 850€/emplacement

Uniquement dans le cadre d'installation de consignes

Non Éligibles

Liste non exhaustive

Les abris couverts par des panneaux photovoltaïques
Les racks, pinces roues, râtelier, dalles fendues (avec anneau)

Volet 2 - Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service

Cibles

Collectivités territoriales – Maître d'ouvrage délégué - Voies navigables de France (demande éventuellement portée par des collectivités)

Budget
dédié

2 328 000 €

Délai de
réalisation

18 mois

Critères d'éligibilité

L'implantation de l'aire de service :

Cette dernière doit être visible depuis l'itinéraire ou située à moins de 200m avec une signalétique.

Pour le confort des usagers, la répartition homogène des aires de services le long des itinéraires est primordiale.

Le long d'un itinéraire il est attendu de les implanter tous les 30 km.

Types d'installations recevables

Une aire de service complète correspond à un espace structuré comprenant 4 équipements :
table de pique-nique, toilettes, point d'eau, stationnement.

Une aire de service partielle correspond à une installation s'adossant sur des équipements existants :
table de pique-nique, toilettes, point d'eau stationnement.

► L'aide portera alors uniquement sur le financement des équipements manquants attendus au sein d'une aire de service.



Volet 2 - Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service

Cibles

Collectivités territoriales – Maître d'ouvrage délégué - Voies navigables de France (demande éventuellement portée par des collectivités)

Infrastructures éligibles
pour les Aires de services complètes

Table de pique-nique + Toilettes + point d'eau + stationnement
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 48 500€

Infrastructures éligibles
pour les Aires de services partielles

Table de pique-nique
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 48 500€

Stationnement de type arceau
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 150€/emplacement

Stationnement de type support d'attache en accès libre couvert ou de type consigne
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 250€/emplacement

Point d'eau
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 1 900€

Toilettes
Prise en charge à hauteur de 55% aide plafonnée à 45 000€

Non
Éligibles
Liste non exhaustive

Tables de pique-nique :

matériaux refusés : pierre, fer, ainsi que les barres latérales reliant tables et bancs (problème d'accessibilité).

Stationnement :

Les racks, pinces roues, râtelier, dalles fendues (avec anneau)



Volet 3 - Aider les comités d'itinéraires à réaliser des études

Cibles

Collectivités territoriales

Budget
dédié

2 328 000 €

Délai de
réalisation

18 mois

Critères d'éligibilité

Le périmètre de l'étude peut s'opérer sur un itinéraire dans sa globalité, ou bien sur un tronçon précis suivant la thématique d'étude retenue.

Un porteur peut uniquement se positionner sur une seule thématique.

Types d'études éligibles

L'étude doit porter sur l'une de ces trois thématiques :
Prise en charge à hauteur de 70% aide plafonnée à 35 000€

La sécurisation des voies existantes

La promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels

La préfiguration de nouveaux tronçons (étude opérationnelle de faisabilité)

Non
Éligibles

Toutes autres thématiques ne portant pas sur les sujets attendus.



Merci pour votre écoute



Annexes

Volet 1 - Soutenir l'effort d'investissement envers des stationnements vélo afin de labelliser le site 'Accueil Vélo'.

Arceaux métalliques

Pour être éligible, le système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U.

Afin d'en faciliter l'usage, il doit être positionné plus proche que le stationnement automobile afin de permettre une surveillance visuelle continue du chargé d'accueil du site ou de son propriétaire.

Pour le choix de l'équipement, il est préconisé d'anticiper les différents types de vélos pouvant être accueilli : de ville, VTT, bicyclettes vintage, vélos de routes ou de courses, vélos pouvant être équipés de sacoches ou bien encore des vélos cargo, plus long.

Les arceaux doivent être espacés d'au moins 70 cm pour permettre à l'utilisateur d'attacher le vélo correctement sans contorsion et sans abîmer son matériel ou celui du voisin. Plus les arceaux sont espacés, plus il est facile d'y placer le vélo. C'est pourquoi un espacement de 90cm est préconisé pour l'arrêt de vélo équipé de sacoches.

La zone de retrait, ou de dégagement, c'est à dire l'espace nécessaire pour sortir le vélo doit être d'au moins 1.80 m.

Cet équipement doit être fixé au sol (dur, béton ou enrobé) d'une des façons suivantes : goujon, scellement chimique, autoportant, blocs de béton, plaques de fixation... ou de façon définitive.

Dans une logique d'économie circulaire, il est aussi préconisé de privilégier un fabricant local ou à défaut national.

Support d'attaches libre d'accès et couvert

Le nombre d'emplacements correspond au nombre de vélos pouvant stationner et non au nombre de supports d'attache.

Pour être éligible, le système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U.

Afin d'en faciliter l'usage, il doit être positionné plus proche que le stationnement automobile afin de permettre une surveillance visuelle continue du chargé d'accueil du site ou de son propriétaire.

Le vélo ne doit pas être porté pour être rangé.

Cet équipement doit être fixé au sol (dur, béton ou enrobé) d'une des façons suivantes : goujon, scellement chimique, autoportant, blocs de béton, plaques de fixation... ou de façon définitive.

L'espacement entre chaque support d'attache doit être au minimum de 70 cm. Pour permettre à l'utilisateur d'attacher le vélo sans difficulté, il est préconisé un espacement de 90 cm

Cet espace de stationnement vélo doit être protégé des autres véhicules motorisés par une paroi ou un garde-corps.

Dans une logique d'économie circulaire, il est aussi préconisé de privilégier un fabricant local ou à défaut national.

Volet 1 - Soutenir l'effort d'investissement envers des stationnements vélo afin de labelliser le site 'Accueil Vélo'.

Consigne individuelle

Le nombre d'emplacements correspond au nombre de vélos pouvant stationner et non au nombre de supports d'attache.

Pour être éligible, la consigne doit être munie d'un système permettant d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U. Le vélo ne doit pas être porté pour être rangé.

Afin d'en faciliter l'usage, elle doit être positionnée plus proche que le stationnement automobile et doit être protégée des autres véhicules motorisés par une paroi ou un garde-corps.

Cet équipement doit être fixé au sol (dur, béton ou enrobé) d'une des façons suivantes : goujon, scellement chimique, autoportant, blocs de béton, plaques de fixation... ou de façon définitive.

Pour l'implantation d'une seule consigne individuelle, il doit être **prévue la pose d'une prise électrique permettant la recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...).**

Pour l'implantation simultanée de consignes individuelles, a minima une d'entre elles doit être équipée d'une prise électrique permettant la recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...).

Dans une logique d'économie circulaire, il est aussi préconisé de privilégier un fabricant local ou à défaut national.

Consigne collective

Le nombre d'emplacements correspond au nombre de vélos pouvant stationner et non au nombre de supports d'attache.

Pour être éligible, chaque emplacement de la consigne doit être muni d'un système permettant d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U. Le vélo ne doit pas être porté pour être rangé.

Afin d'en faciliter l'usage, elle doit être positionnée plus proche que le stationnement automobile et doit être protégée des autres véhicules motorisés par une paroi ou un garde-corps.

Cet équipement doit être fixé au sol (dur, béton ou enrobé) d'une des façons suivantes : goujon, scellement chimique, autoportant, blocs de béton, plaques de fixation... ou de façon définitive.

Au sein de la consigne collective, a minima un emplacement doit être équipé d'une prise électrique permettant la recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...).

Dans une logique d'économie circulaire, il est aussi préconisé de privilégier un fabricant local ou à défaut national

Volet 2 - Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service

L'aire de service doit être visible depuis l'itinéraire ou située à moins de 200 mètres avec une signalétique.

Sa localisation est attendue de préférence à proximité de lieux permettant le ravitaillement ou des visites touristiques et dans un cadre agréable, propice à une pause.

De préférence porte d'entrée ou de sortie de l'itinéraire, elle est située en centre-ville avec des commerces, restaurants et hébergements. En fonction du contexte local, il peut être pertinent de positionner des aires de services au croisement de plusieurs véloroutes. Il est également utile d'intégrer une réflexion autour de la multiplicité des usages lorsque c'est possible : tourisme à vélo, vélo loisirs, usages locaux, tourisme fluvial.

L'aménagement d'une aire doit limiter au maximum l'artificialisation des sols et ne doit pas être source de danger.

L'implantation doit correspondre à un espace structuré, où l'ensemble des équipements sont concentrés..

Table de pique-nique > à installer à proximité des stationnements vélos pour permettre une surveillance visuelle continue de l'utilisateur sur son matériel. Choisir des matériaux résistants, simples et confortables : bois ou matériaux recyclés, si possible d'origine locale.

Stationnement > Favoriser les attaches munis d'un système permettant d'accrocher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U. Cet équipement doit être fixé au sol (dur, béton ou enrobé) d'une des façons suivantes : goujon, scellement chimique, autoportant, blocs de béton, plaques de fixation... ou de façon définitive. Afin d'en faciliter l'usage, son implantation doit rendre possible une surveillance visuelle permanente de l'utilisateur. Pour le choix de l'équipement, il est préconisé d'anticiper les différents types de vélos pouvant être accueilli : de ville, VTT, bicyclettes vintage, vélos de routes ou de courses, vélos pouvant être équipés de sacoches ou bien encore des vélos cargo, plus long. L'équipement choisi peut être de type arceau, support d'attache en libre-service couvert ou consigne.

Point d'eau > Adapter l'équipement à des usages multiples : ravitaillement, rafraîchissement. S'assurer de la potabilité du point d'eau. Dans un souci d'économie d'eau prioriser le système de bouton poussoir.

Toilettes > Adapter le type de toilette et leur entretien aux fluctuations de fréquentation. Types de toilettes finançables : toilettes sèches (à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage), toilettes classiques, toilettes à nettoyage automatique.

Pour l'ensemble de ces équipements et dans une logique d'économie circulaire, il est préconisé de privilégier un fabricant local ou à défaut national.



Volet 3 - Aider les comités d'itinéraires à réaliser des études

Améliorer la sécurité des itinéraires

Afin d'inciter à l'appropriation des itinéraires par les utilisateurs, le réseau de pistes cyclables efficace doit être continu, direct, jalonné et lisible et mis en sécurité.

Une aide financière peut être versée pour le financement d'une étude de sécurisation d'un itinéraire.

Les livrables attendus sont (liste non exhaustive) :

- ✓ Études terrain
- ✓ Rapports de préconisations d'implantation d'infrastructures et de modification de voiries
- ✓ Proposition de jalonnement

Renforcer l'attractivité des véloroutes

La valorisation des itinéraires cyclotouristes en France est un enjeu primordial.

Afin de proposer une expérience utilisateur unique chaque territoire mène une réflexion portant sur la différenciation de l'itinéraire et la densification de l'offre de services.

Une aide financière peut être versée pour le financement d'une étude de stratégie marketing.

Les livrables attendus sont (liste non exhaustive) :

- ✓ Synthèse de diagnostic et d'analyse de l'existant (benchmark)
- ✓ Rapport définissant le positionnement marketing de l'itinéraire (marque/cible/offre de services)
- ✓ Plan d'actions de promotion/communication opérationnel (actions digitales/réalisation de contenus/ relation presse)
- ✓ Rétroplanning
- ✓ Chiffrage du plan d'action

Accélérer la réalisation des tronçons

Afin de parfaire l'expérience utilisateur et d'embarquer l'ensemble des territoires dans la concrétisation des itinéraires identifiés au schéma national, une aide financière peut être versée dans le cadre d'une réalisation d'une étude de déploiement de tronçon.

Les livrables attendus sont (liste non exhaustive) :

- ✓ Synthèse de diagnostic
- ✓ Etude de préfiguration
- ✓ Rapport de mise en œuvre chiffré et rétroplanning de mise en œuvre